

Rebonds

La baisse du chômage réel ne résulte pas des politiques publiques, inefficaces pour la plupart.

Emploi: l'Etat maladroit
Par Michel GODET, Michel MARTINEZ
QUOTIDIEN: Jeudi 31 août 2006 - 06:00

Michel Godet professeur au Conservatoire national des arts et métiers Michel Martinez directeur adjoint du centre de recherches Rexecode. Dernier ouvrage de Michel Godet paru : le Choc de 2006, Odile Jacob, 2006.

Saluons la bonne nouvelle : le nombre de demandeurs d'emploi (au sens du Bureau international du travail) a reculé de 120 000 personnes en 2005 et de près de 160 000 au premier semestre 2006. On n'avait plus connu de telle décrue depuis l'année 2000. Le chômage est redescendu à 9 %, son niveau d'il y a quatre ans. Comment expliquer ce recul alors que l'emploi public est censé ne plus croître et que, selon l'Insee, l'emploi salarié marchand non agricole n'a augmenté que de 62 000 personnes en 2005 et de 64 000 personnes au premier semestre ? Y a-t-il un tour de passe-passe ? Un miracle ?

Pour lever ce mystère, il faut se tourner d'abord vers l'évolution de la population active. L'augmentation de l'offre de travail n'aurait été que de 55 000 personnes en 2005 et serait seulement de 20 000 en 2006... Pour mesurer l'ampleur d'un tel choc démographique, il suffit de rappeler que cet accroissement était en moyenne de 200 000 dans les années 90. Ce sont des dizaines de milliers de jeunes en moins qui arrivent chaque année sur le marché du travail, conséquence du «baby-krach» après 1975. Par ailleurs, les départs à la retraite des baby-boomers sont massifs : 570 000 en 2005, soit 160 000 départs de plus qu'en 2000. Ce flux de départs a été accentué par une des mesures de la loi Fillon sur les retraites, qui entendait à juste titre nous faire travailler plus longtemps : en contrepartie de sa signature, la CFDT a obtenu que ceux ayant commencé leur carrière avant 16 ans et cotisé quarante-deux ans puissent partir avant 60 ans. Cette mesure, légitime car elle concerne une France qui a beaucoup ramé et à l'espérance de vie moindre, est passée quasiment inaperçue en 2003 alors qu'elle est responsable de 180 000 départs supplémentaires depuis trois ans. Si, comme probable, ces tendances se poursuivent, il suffira de créer quelques dizaines de milliers d'emplois supplémentaires par an pour stabiliser le chômage.

Mais le résultat est là. L'âge moyen effectif de liquidation de la retraite est toujours de 58 ans et demi en France. Le taux d'emploi des 55-64 ans est faible (38 %), comparé à nos voisins (42,5 % en Europe), et continue de baisser alors qu'il progresse ailleurs. La prochaine pilule des retraites, après celle de 2003, légalement prévue en 2008, risque d'être dure à avaler.

En 2006, la croissance sera probablement conforme aux prévisions de Bercy, de l'ordre de 2,3 %. A elle seule, elle crée 12 000 emplois par mois alors que le nombre de demandeurs d'emploi recule de 26 000 par mois. Si le chômage diminue en ce moment, c'est aussi grâce à l'amélioration de la gestion administrative de l'ANPE et aux emplois aidés figurant dans le plan de cohésion sociale lancé par Jean-Louis Borloo. Il a repris à sa manière et avec de nouveaux sigles les méthodes de traitement social du chômage du gouvernement Jospin, que la droite avait récusées après 2002. La part des radiations administratives dans les sorties de l'ANPE est passée de 5,4 % en moyenne au début des années 2 000 à près de 12 % en 2006. Il y a aujourd'hui environ 70 000 radiations administratives par an de plus qu'en 2000. Près de 50 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir devraient être créés en 2006. Ces dispositifs, subventionnés en moyenne à 70 % par l'Etat, offrent à des publics en difficulté ou titulaires de minima sociaux un emploi dans les associations ou les collectivités locales. Autant de chômeurs en moins.

Ce n'est pas tout. Il y a aussi la question sensible du contrat nouvelles embauches (CNE). Cette innovation administrative, passée en force, il y a tout juste un an, fait débat. Rappelons que le CNE est réservé aux petites entreprises de moins de vingt personnes et est destiné à encourager les nouvelles embauches : 584 000 contrats ont été signés depuis août 2005. Combien ce dispositif a-t-il permis de créer d'emplois marchands en plus qui n'auraient jamais vu le jour ? Les estimations les plus faibles tablent sur 40 000 en une seule année ! Si tel s'avérait être le cas, jamais mesure de la politique de l'emploi, sans coût pour les finances publiques, n'aura été aussi efficace.

Dommage que le gouvernement n'ait pas étendu ce dispositif aux entreprises de moins de 50 personnes et se soit lancé dans l'aventure du CPE avec le résultat que l'on sait. Espérons que les partenaires sociaux seront assez sages pour ne pas réclamer que l'on jette le bébé CNE avec l'eau du bain CPE. Ces dispositifs paraissent cousins,

ils sont pourtant étrangers. Le CPE était une mesure destinée aux jeunes avec tous les effets pervers du ciblage sur un individu. Alors que le CNE vise à encourager le développement d'activités nouvelles en rendant les embauches moins risquées pour l'entrepreneur individuel. L'entrepreneur peut souvent être tenté de renoncer à une embauche s'il doute que le marché réponde à ses espoirs ou que le futur collaborateur fasse l'affaire. Les sociétés de moins de dix personnes représentent 93 % des 2,5 millions d'entreprises recensées en France : il y a là un véritable gisement de créations d'emplois.

Tout cela va donc dans le bon sens, au moins en ce qui concerne les statistiques du chômage. Mais le coût direct et indirect des politiques de l'emploi ne cesse de croître. Les dépenses publiques pour l'emploi, nulles avant le premier choc pétrolier, représentent aujourd'hui près de 65 milliards d'euros. Avec la même somme, on pourrait sur le papier, rémunérer 4 millions de travailleurs payés au Smic, charges comprises. C'est dire qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire pour sortir du chômage causé par une mauvaise gestion de l'abondance : le PIB a doublé en France depuis 1975 alors que le chômage a quadruplé !

A l'exception de l'introduction du CNE, on ne s'attaque pas aux racines du mal. On soigne les symptômes. La France avait déjà le dispositif d'intervention sur le marché du travail le plus éclaté d'Europe. Au lieu d'introduire une véritable réforme du service public de l'emploi, de diminuer le nombre d'intervenants, on en rajoute. La vitrine des maisons de l'emploi cache, dans l'arrière-cour, des tuyauteries compliquées et paperassières qui font vivre ceux qui les gèrent. Pour que la France cesse d'avoir un chômage de 2 points plus élevé que la moyenne de l'Europe des Quinze, il lui faudrait continuer d'assouplir la réglementation du marché du travail et agir en même temps sur les trois leviers de l'emploi : la croissance, le coût du travail et l'incitation à travailler (la fameuse «flexi-sécurité» à la danoise).

http://www.liberation.fr/opinions/rebonds/201329.FR.php

© Libération